

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Nom de la personne publique	INSTITUT DE FRANCE 23, quai de Conti 75006 Paris
Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur	Le Chancelier de l'Institut de France
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-59 du Code de la commande publique	Le Chancelier de l'Institut de France
Comptable assignataire des paiements	Le comptable public, Receveur des Fondations
Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1, 4 et 5 du code de la commande publique.

Objet	Acquisition de matériels Cisco Meraki, maintenance du matériel existant et assistance technique
Numéro du marché	AC26/6-013

Sommaire

1.	Contexte du marché	3
1.1	Objet du marché	3
1.2	Forme du marché	3
1.3	Installation des licences Meraki Cisco	3
1.4	Installation du matériel Meraki Cisco	3
1.5	Délais d'exécution	4
2.	Présentation de l'existant	4
3.	Services et fonctionnalités demandés	7
3.1	Tableau des licences attendues.....	7
3.2	Services et accompagnement	7
3.3	Facturation des matériels Meraki Cisco.....	8

1. Contexte du marché

1.1 Objet du marché

L'Institut de France a acquis en 2018 des matériels de réseau commutations Cisco Meraki dans le cadre de la rénovation de l'architecture du réseau informatique du Palais.

Puis progressivement le même type d'architecture a été déployée sur d'autres sites à savoir : Fondations Dosne-Thiers, Del-Duca, Musée Marmottan Monet.

La consultation a pour objet :

- Le renouvellement de licences de maintenance Cisco Meraki existantes ;
- L'achat de nouveaux matériels de réseaux commutation Cisco Meraki sur catalogue ;
- L'assistance technique nécessaire pour gérer un réseau Cisco Merak (un forfait de 5 jours et un nombre de jours à commander) ;

L'installation des licences de maintenance Cisco Meraki est à la charge de l'Institut de France. A titre indicatif, la date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 1er août 2026.

Le montant maximum de commande pour toute sa durée d'exécution est de 63 000 euros HT et décomposé comme suit :

Montant minimum et maximum sur la durée du marché soit 36 mois
Montant minimum : 0€HT
Montant maximum : 63 000€HT

Les entités suivantes seront bénéficiaires de cet accord-cadre :

- L'Institut de France et ses fondations (excepté le Domaine de Chantilly – fondation d'Aumale) ;
- Les cinq Académies et leurs fondations respectives.

1.2 Forme du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Il sera donc conclu avec un seul opérateur économique.

1.3 Installation des licences Meraki Cisco

L'installation des licences logicielles Meraki Cisco est à la charge de l'Institut de France, le titulaire étant quant à lui en charge d'assurer la relation client avec Meraki Cisco (commande et suspension de licences).

L'Institut fait son affaire de l'installation sur les éléments de réseaux.

1.4 Installation du matériel Meraki Cisco

La commande et la mise en œuvre des matériels Cisco Meraki est à la charge de l'Institut de France, le titulaire étant quant à lui en charge d'assurer la relation client avec Meraki Cisco (conseil, commande).

L'Institut fait son affaire de la définition, la commande et la configuration des matériels Meraki Cisco désirés.

1.5 Délais d'exécution

Le titulaire doit respecter le délai standard d'exécution de 10 jours ouvrables maximum entre la réception du bon de commande et la mise à disposition de la licence Meraki Cisco commandée de façon électronique ou de réalisation de la prestation demandée et validée après devis.

Le titulaire doit respecter le délai standard d'exécution de 5 jours ouvrables pour toute demande de devis, demande de conseils et d'assistance dans la mise en œuvre de matériels Cisco Meraki.

2. Présentation de l'existant

L'Institut de France dispose actuellement des matériels suivants :

Nombre d'équipements	Sites Géographiques						
modèle	DOSNE-THIERS	IDF-DEL DUCA	IDF-PALAIS	Marmotta n	Sce_Info_Prepro d	(vide)	Total général
MR33	5	5	44			4	58
MR36	6	3	39	9		1	58
MR42			1				1
MR52			13			4	17
MR86			1			1	2
MS120-24P		1	8			1	10
MS120-48LP			15		4	1	20
MS120-8LP			3			1	4
MS125-24P			2				2
MS125-48LP				2			2
MS410-32			3				3
MX105					1		1
MX250			1				1
MX67	1	1		1			3
Total général	12	10	130	12	5	13	182

L'Institut de France dispose actuellement des logiciels suivants :

Référence	Libellé	Quantités actuelles
MERLICMS12 08LP3Y	MS120-8LP ENTERPRISE LICENSE LICS AND SUPPORT/ 3 YEAR	4
MERLICMS12 024P3Y	MS120-24P ENTERPRISE LICENSE LICS AND SUPPORT/ 3 YEAR	8
MERLICMS12 048LP3Y	MS120-48LP ENTERPRISE LICENSE LICS AND SUPPORT/ 3 YEAR	20
MERLICMS12 524P3Y	MERAKI MS125-24P ENTERPRISE LICS LICENSE AND SUPPORT 3 YEAR	2
MERLICMS12 548LP3Y	MERAKI MS125-48LP ENTERPRISE LICS LICENSE AND SUPPORT 3 YEAR	2

MERLICMS41 0323Y	MERAKI MS410-32 ENTERPRISE LICS LICENSE AND SUPPORT 3 YEAR	3
MERLICMX67 ENT3Y	MERAKI MX67 ENTERPRISE LICENSE LICS AND SUPPORT 3 YEAR	3
MERLICMX105ENT3Y	MERAKI MX105 ENTERPRISE LICENSELICS AND SUPPORT 3 YEAR	1
MERLICMX250ENT3Y	MERAKI MX250 ENTERPRISE LICS LICENSE AND SUPPORT 3 YEAR	1
MERLICENT3 Y	LICENCE MERAKI ENT 3 YEAR	125

Historique des licences ⓘ

Afficher les licences invalidées ☐

Clté	Date de lancement ⓘ	Claimed at (UTC -0700) ▼	Type de VPN	Edition (MX)	Appareils	Durée de la licence	Déplacer
Z2A2-J4FP-BCNH	Mar 9 2026	Mar 10 2026 04:22AM	Add devices	Enterprise	1 MS120-24P, 1 MR Enterprise	3 years	Move
Z2HX-MCP8-EQWE	Jul 30 2025	Aug 1 2025 01:46AM	Add devices	Advanced Security	1 MX250	1 year	Move
Z2AX-76NE-XSBW	Jul 31 2025	Aug 1 2025 01:46AM	Renewal	Enterprise	8 MS120-24P, 20 MS120-48LP, 4 MS120-8LP, 2 MS125-24P, 2 MS125-48LP, 3 MS410-32, 1 MX105, 3 MX67, 125 MR Enterprises	1 year	Move
Z2SN-88N4-XC64	Oct 21 2024	Oct 21 2024 03:05AM	Add devices	Enterprise	3 MR Enterprises	1 year	Move
Z2Q4-5CBD-S6SQ	Jul 16 2024	Sep 26 2024 06:45AM	Renewal	Enterprise	10 MS120-24P, 20 MS120-48LP, 4 MS120-8LP, 2 MS125-24P, 2 MS125-48LP, 3 MS410-32, 1 MX105, 1 MX250, 3 MX67, 132 MR Enterprises	1 year	Move
Z2F4-WNGS-BJJD	Feb 1 2024	Feb 14 2024 12:16AM	Add devices	Enterprise	3 MR Enterprises	3 years	Move
Z236-TDHE-7X8N	Nov 8 2023	Nov 15 2023 01:13AM	Add devices	Enterprise	4 MR Enterprises	3 years	Move
Z248-PSD6-JT2P	Feb 17 2023	Jun 21 2023 12:35AM	Add devices	Enterprise	1 MX105	3 years	Move
Z2SN-KKWQ-GF8Q	Feb 10 2023	May 3 2023 06:19AM	Add devices	Enterprise	1 MS410-32	3 years	Move
Z2AS-F984-MNA2	Mar 16 2023	Mar 29 2023 12:19AM	Add devices	Enterprise	9 MR Enterprises	3 years	Move
Z2ED-BHAC-2PSJ	Apr 23 2021	Aug 30 2021 02:40AM	Add devices	Enterprise	2 MR Enterprises	3 years	Move
Z2NE-NK75-7P59	Apr 27 2021	May 10 2021 05:49AM	Add devices	Enterprise	10 MS120-24P, 20 MS120-48LP, 2 MS120-8LP, 2 MS125-48LP, 2 MS410-32, 1 MX67, 29 MR Enterprises	3 years	Move
Z2YF-QKTH-WJE9	Oct 27 2020	Nov 17 2020 01:23AM	Add devices	Enterprise	1 MS120-8LP	4 years	Move
Z2WF-4MH9-WF3B	Nov 4 2020	Nov 17 2020 01:22AM	Add devices	Enterprise	10 MR Enterprises	4 years	Move
Z2A4-N9S9-E86J	Dec 16 2019	Jan 6 2020 06:02AM	Add devices	Enterprise	1 MS120-8LP, 2 MS125-24P	4 years	Move
Z278-SSSF-6S4K	Nov 13 2019	Dec 10 2019 02:26AM	Add devices	Enterprise	15 MR Enterprises	4 years	Move
Z2JB-4DQ8-GPER	Nov 26 2019	Nov 29 2019 03:04AM	Add devices	Enterprise	2 MX67	4 years	Move
Z29W-7NKY-52CP	Sep 6 2019	Sep 19 2019 07:37AM	Add devices	Enterprise	1 MR Enterprise	3 years	Move
Z2KS-SMGP-PM7G	Jun 6 2019	Jul 1 2019 01:50AM	Add devices	Enterprise	1 MX250	3 years	Move
Z289-S4EY-CB3M	Apr 29 2019	May 2 2019 04:59AM	Add devices	Enterprise	10 MR Enterprises	7 years	Move
Z2HQ-F6A7-3FJ6	Apr 2 2019	Apr 15 2019 02:53AM	Add devices	Enterprise	5 MR Enterprises	7 years	Move
Z2JA-QTMH-4TQM	Apr 2 2019	Apr 8 2019 05:58AM	Add devices	Enterprise	5 MR Enterprises	7 years	Move
Z2DH-B6GJ-89PA	Mar 12 2019	Mar 15 2019 01:16AM	Add devices	Enterprise	10 MR Enterprises	7 years	Move
Z22A-T3J3-KPRK	Oct 25 2018	Oct 30 2018 08:00AM	Renewal	Enterprise	32 MR Enterprises	7 years	Move
24 total							

Informations sur la licence pour Institut de France

Statut de la licence

OK

Modèle de licence

Co-terminaison

Expiration de la licence

Aug 12, 2026 (144 days from now)



Édition du produit MX

Sécurité avancée

Édition du produit MR

Entreprise

Ajouter des licences

	Limite de licence	Nombre actuel d'appareils
MR Enterprise	126	126
MS120-24P	9	9
MS120-48LP	20	19
MS120-8LP	4	3
MS125-24P	2	2
MS125-48LP	2	2
MS410-32	3	3
MT	5 free	0
MV-SEN	10 gratuit	0
MX105	1	1
MX250	1	1
MX67	3	3

3. Services et fonctionnalités demandés

Il est rappelé que le marché est conclu avec le titulaire, Meraki Cisco étant considéré comme son fournisseur. Les bons de commande initiaux (renouvellement des licences existantes) et complémentaires (achats en cours de période), le suivi des factures d'annuité et/ou de mensualités se feront uniquement auprès du Titulaire du marché. Ce dernier sera l'interlocuteur unique de l'Institut de France sur la durée du marché. Les procédures internes à Meraki Cisco et bipartites entre l'éditeur et le Titulaire, ne concernent pas le pouvoir adjudicateur.

3.1 Tableau des licences attendues

Si la commande d'autres types de licences s'avérait nécessaire, une commande sur catalogue du Titulaire sera possible sur toutes les références Meraki Cisco en appliquant un taux de remise standard proposé par le Titulaire s'il y a une marge entre le prix de vente Meraki Cisco Catalogue et le prix d'achat du Titulaire chez Meraki Cisco.

3.2 Services et accompagnement

A l'initialisation de la 1ère commande de licences, le titulaire accompagnera l'équipe d'administration système de l'Institut de France lors de la mise en œuvre.

Sur la durée du marché, le titulaire assurera un support fonctionnel et technique sur l'ensemble des licences Meraki Cisco et sur sollicitation des administrateurs système de l'Institut de France.

A travers son partenariat avec Meraki Cisco et grâce à sa compréhension des enjeux de l'Institut de France, le titulaire sera force de proposition et facilitera l'accès aux formations du constructeur Meraki Cisco pour les administrateurs de l'Institut de France.

A l'occasion du renouvellement des licences, le titulaire proposera un bilan de l'adéquation usages/licences et le cas échéant proposera des optimisations pour le renouvellement.

Le titulaire fera bénéficier l'Institut de France de sa veille fonctionnelle, technique et tarifaire sur les évolutions annoncées par Meraki Cisco. Dans ce cadre, il alertera des impacts sur le périmètre en production (ex : hausse significative du coût de tout ou partie des licences, modification des services intégrés à chaque licence), et proposera si possible, des alternatives visant à maintenir le niveau de service et le cadrage budgétaire.

Le titulaire proposera à l'Institut de France, de l'assister sur les sujets liés aux technologies Meraki Cisco.

La prestation pourra porter sur les points suivants :

- Animation de Workshops autour de Meraki Cisco ;
- Assistance à la mise en place de licences, fonctionnalités et de matériels Meraki Cisco ;
- Transfert de compétences techniques et fonctionnelles ;
- Meilleures pratiques autour de l'utilisation de la console de gestion Meraki et de ses fonctionnalités.

Plus généralement, cette assistance pourra porter sur tout sujet d'assistance fonctionnelle ou technique autour de la mise en œuvre de la gestion des solutions Meraki Cisco. L'Institut de France indiquera au titulaire quels chantiers mener parmi ces propositions. Pour cela, la prestation proposée n'est pas forfaitaire mais s'appuiera sur un volume de jours dédié à l'assistance.

Le décompte du temps passé sur chaque demande d'assistance sera reporté à l'Institut de France afin d'assurer un suivi du temps restant sur la prestation. L'unité de décompte du temps passé sur chaque demande est le quart d'heure ; le jour-homme étant décompté sur une base de sept heures.

Dans la limite du volume de jours restants, le titulaire s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques à sa disposition pour répondre à la demande d'assistance de l'Institut de France mais ne pourra s'engager sur le résultat des diagnostics et opérations qui pourraient être menées.

L'Institut de France souhaite que pour tout ajout de licence dans le cadre du(des) contrat(s) en cours, quel que soit le produit :

- devra se faire sur le même numéro de contrat et de licence que le contrat initial
- l'échéance de la licence supplémentaire acquise devra être calée sur l'échéance du contrat de référence (synchronisation des dates)
- la facturation des licences supplémentaires est intégrée à la facture annualisée du contrat.

3.3 Facturation des matériels Meraki Cisco

L'Institut de France a commandé, mis en œuvre et exploite actuellement des matériels informatiques Cisco Meraki sur plusieurs sites : Palais Conti, Fondations Del Duca et Dosne-Thiers, Musée Marmottant Monet.

A l'occasion d'extensions de ces réseaux existants et à l'équipement de nouveaux sites (prévu à court terme domaine de Chaalis), l'Institut de France peut être amené à commander des matériels Meraki Cisco avec des références sur le BPU Matériels Cisco ou éventuellement sur catalogue matériel Meraki Cisco.
